



*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 13 juin 2024 (No 3A/2024/2160/174) le Ministre du Travail a autorisé la société SA GOODYEAR DUNLOP OPERATIONS à exploiter un élévateur à fourches de la marque Linde, du type L-20, avec le numéro de construction W41173N00483.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre, le secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of Colmar-Berg and the text "ADMINISTRATION COMMUNALE COLMAR-BERG" around the perimeter.